

Vingt-sixième dimanche du Temps ordinaire

Lectures : Nb 11, 25-29 ; Jc 5, 1-6 ; Mc 9, 38-43. 45. 47-48

Chers frères et sœurs, le mot 'scandale' a-t-il encore une signification et une raison d'être ? En effet, notre époque permet, avec le laxisme qui la caractérise, la multiplication des transgressions, lesquelles finissent par devenir des normes. Ainsi, ce qui était objet de honte et de réprobation devient toléré, puis accepté car « on s'habitue à tout », et parfois même se trouve favorisé par la loi.

Pourtant, si la notion de scandale semble s'évanouir, la réalité demeure et s'exprime souvent – et heureusement – avec force dans l'espace public. Les affaires de corruption, par exemple, de mœurs ou de dopage occupent régulièrement l'actualité ; selon leur gravité, elles affectent notre sensibilité et blessent notre cœur, surtout quand ce qui est dénoncé est le fait de personnes ayant un titre propre à édifier et à montrer l'exemple, en raison de leurs responsabilités. Alors oui, il y a de quoi s'interroger devant cette incohérence bien actuelle : la permissivité morale cohabitant avec la soif de justice et de vérité.

Ce tableau est bien schématique, me direz-vous ; pourtant, un rapide examen de conscience permettrait peut-être de retrouver cette contradiction en nous-mêmes, fragiles et pécheurs que nous sommes. L'Évangile qui vient d'être proclamé pourrait-il alors nous aider à trouver la juste attitude ? Ce n'est pas si sûr : l'enseignement du Christ résonne avec une telle sévérité qu'il sera qualifié de réactionnaire par les uns, symbolique par les autres, quant aux troisièmes, ils préféreront le passer sous silence. L'Église, cependant, n'a jamais fait de tri dans les paroles du Christ, et en ce dimanche, elle ne craint pas de proposer à notre méditation ce passage si déroutant. Essayons donc de le bien comprendre.

Qu'en est-il du scandale ? De nos jours, le verbe scandaliser signifie provoquer l'indignation d'autrui. Dire : je suis scandalisé, c'est dire : je suis indigné. Assurément, cette indignation sera une réaction saine si elle a pour but de dénoncer un mal. À ce titre, la course aux armements, les écarts de richesse dans le monde, toute espèce de fraude et d'abus à l'égard des personnes et de la Création, ou encore la division des chrétiens et l'atteinte à la foi des croyants sont des scandales contre lesquels il est juste de s'élever et de s'investir pour y mettre un terme.

Toutefois, le scandale dont il est question dans notre Évangile renvoie au sens originel et à l'image suggérée par le mot grec : un obstacle pour faire tomber. Ainsi, scandaliser, c'est provoquer la chute d'un autre, et sa chute dans le péché. Le scandale peut alors être provoqué par des lois injustes, des institutions corrompues, une mode indécente et des spectacles dégradants, ou encore l'opinion publique manipulée. Ce sont là des atteintes graves à la charité : une sorte de mise à mort

spirituelle, car le scandale qui entraîne au mal a pour effet la perte des âmes. L'Église l'a bien compris : elle le place parmi les péchés directement contraires au cinquième commandement : « tu ne tueras point » (cf. CEC¹). Car ce qui est en jeu, c'est la vie future : le Royaume de Dieu ou la géhenne. Or, notre âme et celle de notre prochain ont un prix infini aux yeux de Dieu : le prix du sang de son Fils. Voilà ce qui explique la fermeté sans appel à l'égard de celui qui cause volontairement le scandale.

En prenant l'image d'un membre gangréné que l'on retranche avant qu'il n'infecte tout le corps, notre Bienheureux Père saint Benoît, dans sa *Règle* (RB 28, 6. 8²), montre bien que l'attitude la plus saine en face des « épines de scandale » (RB 13, 12 ; cf. RB 31, 65 et 69³) est celle du rejet strict, conformément à cette autre recommandation de l'Apôtre Paul : « Retranchez le mal du milieu de vous » (1 Co 5, 13).

Frères et sœurs, il n'est pas interdit de préférer les récits de miracles, les paraboles et les autres paroles moins provocantes de l'Évangile ; ne négligeons pas pour autant cet enseignement par lequel le Christ nous avertit : « Il est impossible que les scandales n'arrivent pas, mais malheur à celui par qui ils arrivent » (Lc 17, 1). Ce n'est donc pas tant la sévérité du Christ qui doit nous interpeller, mais l'absence de réaction et la complicité dans le scandale. Que les saints anges, fêtés en ce jour, nous en préservent ; qu'ils soutiennent notre marche à la suite du Christ, dans un esprit de pénitence et de réparation devant tant d'offenses à l'amour divin ; qu'ils nous aident à vivre en enfants de lumière, car, selon les paroles réconfortantes de l'Apôtre saint Jean : « Celui qui aime son frère demeure dans la lumière, et il n'y a en lui aucune occasion de chute » (1 Jn 2, 10). Amen.

¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, numéros 2282 et 2326. (On peut voir, par ailleurs : nn^{os} 2353 et suivants, et 2489.)

² *Règle de saint Benoît*, chapitre 28, versets 6 et 8.

³ *Ibidem*, chapitre 13, verset 12 ; cf. chapitres 31, 65 et 69.